



Ville de
Rixheim

ARRÊTÉ REGLEMENTAIRE N°52/POL/2025

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC OPÉRATION « TULIPES À CŒUR » AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Vu l'ordonnance du 1^{er} septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2213-1, L.2213-6 et L.2215-4 ainsi que le Code des Communes,
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de circulation routière (code de la Route) ; modifié et complété,
Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,
Vu la demande formulée par Monsieur Serge SELLET, Président de l'Amicale des Donneurs de Sang de Rixheim en date du 26 février 2025, tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public à l'occasion de la 36^{ème} édition de l'Opération « Tulipes à Cœur » dans l'avenue du Général de Gaulle, les 27, 28 et 29 mars 2025.

ARRÊTÉ

Article 1

L'Amicale des Donneurs de Sang de Rixheim est autorisée à utiliser le domaine public dans l'avenue du Général de Gaulle, à hauteur du n°7, au droit de la Caisse de Crédit Mutuel, pour la pose d'un cabanon sur le trottoir, afin d'effectuer la vente de Tulipes lors de l'opération « Tulipes à Cœur ».

Article 5

Ces mesures s'appliqueront du jeudi 27 mars 2025 au samedi 29 mars 2024 inclus.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application " Télérecours citoyens " accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement (pour information et/ou exécution),
- Monsieur Serge SELLET – Président de l'Amicale des Donneurs de Sang de Rixheim.

Fait à Rixheim le 26/02/2025

Pour Le Maire

Le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité



Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site internet de la commune de Rixheim

Le 27 FEV. 2025